

Affaire suivie par :  
Amélie MARGOTTAT GONNARD  
Tél : 04 70 44 26 42  
Mél : 0030036y@ac-clermont.fr  
12 Cours Vincent d'Indy  
03000 Moulins

Moulins, le 6 mai 2026

## Le baccalauréat général

### Le baccalauréat général est évalué selon deux modalités :

- Dans le cadre du **contrôle continu** (40% de la note finale) prenant en compte l'évaluation des résultats de l'élève en classe durant le cycle terminal pour les enseignements obligatoires et les enseignements optionnels ;
- Dans le cadre **des épreuves terminales** (60% de la note finale) du premier groupe et, le cas échéant, du second groupe ("oraux de rattrapage" ou "épreuves de contrôle").

### Le contrôle continu

**40% de la note du baccalauréat évaluent les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales.** En complément, l'élève peut ajouter des enseignements optionnels pour compléter son parcours. Ces options ne font pas l'objet d'épreuves terminales. **Les notes retenues au baccalauréat sont alors calculées à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal.**

Les élèves font valoir leurs moyennes annuelles, établies à partir des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève sur le cycle terminal, dans les enseignements concernés :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première
- Histoire-géographie, enseignement scientifique, langue vivante A, langue vivante B et enseignement moral et civique (classes de première et de terminale)
- Enseignements optionnels

En éducation physique et sportive, la note retenue au titre du contrôle continu est la moyenne des notes obtenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

### Session 2026 : Dates des épreuves du baccalauréat général

#### *Épreuves écrites anticipées de français*

Les épreuves écrites anticipées de français auront lieu le **jeudi 11 juin 2026 matin**.

*Épreuves écrites anticipées de mathématiques* : Les épreuves écrites anticipées de mathématiques auront lieu le **vendredi 12 juin 2026 matin**.

*Épreuves orales de français* : Les dates de l'épreuve orale de français du baccalauréat général et technologique sont à l'initiative des académies à compter du **lundi 22 juin 2026**.

#### *Épreuves de philosophie (métropole)*

Les épreuves de philosophie se dérouleront le **lundi 15 juin 2026 matin**.

#### *Épreuves écrites de spécialités (métropole)*

Les épreuves écrites de spécialités se dérouleront les **mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 juin 2026**.

### Grand oral

Les épreuves du Grand oral du baccalauréat général sont fixées du **lundi 22 juin et au plus tard le mercredi 1er juillet 2026**, afin de tenir compte des ressources et de l'organisation de chaque académie.

### **Publication des résultats et épreuves du second groupe**

**Les résultats du baccalauréat général seront communiqués à partir du mardi 7 juillet 2026.**

Les épreuves du second groupe du baccalauréat général, dites "épreuves de rattrapage", se dérouleront jusqu'au **jeudi 9 juillet 2026 inclus**.

### Épreuves de remplacement :

Les épreuves écrites de remplacement sont fixées du **lundi 7 au jeudi 10 septembre 2026** pour le baccalauréat général.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2026 ou par anticipation au titre de la session 2027, sont fixées le **jeudi 10 septembre 2026**.

Les épreuves écrites anticipées de mathématiques, passées par anticipation au titre de la session 2027, auront lieu le **vendredi 11 septembre 2026 matin**.

### Les épreuves terminales :

Les épreuves terminales comprennent les épreuves passées par anticipation en fin de première ainsi que les épreuves finales, passées en terminale. **Elles représentent 60% de la note finale.**

Les épreuves anticipées concernent les épreuves de français (écrit et oral) et de mathématiques pour l'ensemble des candidats de la voie générale. Les notes attribuées à ces épreuves sont provisoires jusqu'à la délibération du jury qui se réunit l'année suivante dans le cadre de la session de l'examen.

Les épreuves finales de terminale comprennent :

- Les **deux épreuves écrites** portant sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.
- L'épreuve **de philosophie**
- L'épreuve orale terminale du **Grand oral d'une durée de 20 minutes** préparé tout au long du cycle terminal.

### Le grand oral

En voie générale, **l'élève passe un « Grand oral » sur ses enseignements de spécialité à la fin de l'année de terminale**. L'épreuve orale repose sur la **présentation d'un projet préparé dès la classe de première** par l'élève. Cette épreuve évalue des compétences essentielles, en particulier l'élocution. L'élève devra faire preuve de conviction, d'une capacité à dialoguer et argumenter, dans le but d'adopter une distance critique par rapport à son projet.

### Session 2026 : le point sur les nouveautés

#### **Les points attribués par le jury**

- Si un élève a moins de 8/20 de moyenne aux épreuves écrites : **aucun point supplémentaire possible.**
- Si un élève a 8/20 ou plus de moyenne aux épreuves écrites : **jusqu'à + 0,5 point de moyenne possible.**

**Renforcement des exigences en orthographe et en grammaire : une copie qui n'est pas écrite de manière intelligible, c'est à dire avec trop de fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe, peut empêcher d'obtenir la moyenne.**

**L'objectif est de renforcer la crédibilité du baccalauréat et harmoniser les pratiques de correction.**

**Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (jusqu'à la session 2026)**

**Synthèse de la répartition des coefficients pour le calcul de la note au baccalauréat (à compter de la session 2027)**

### Les mentions du baccalauréat :

**Les mentions ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue :**

- **Mention assez bien (AB)** : pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Mention bien (B)** : pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Mention très bien (TB)** : pour une moyenne entre 16 et 18.

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

